

Travaux de la Chambre

Une voix: Vous devriez le savoir.

M. Hnatyshyn: Nous voulons en finir avec ce bill et suggérons cette procédure pour aider à expédier les travaux de la Chambre et extirper le gouvernement d'une situation embarrassante au sujet de ces 10 milliards de dollars. Nous présentons notre suggestion de bonne foi pour que le bill puisse être adopté aussi rapidement que possible. Il est essentiel que le ministre des Finances assiste aux séances du comité et que nous puissions l'interroger et le contre-interroger sur les autres dispositions du bill.

Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre nous avait assuré qu'il demanderait, de son côté, à ses collègues de ne pas se livrer à des tactiques dilatoires ou autres. Comme le ministre des Finances (M. Chrétien) est ici, il pourra confirmer qu'il participera à ces séances.

● (1632)

Enfin, pour ce qui est de l'entente, nous acceptons un débat de cinq heures, mais nous insistons pour que tous les votes sur les amendements proposés à l'étape du comité aient lieu à un moment qui conviendra à tous, une fois terminé le débat sur cette affaire.

M. Pinard: C'est déjà prévu dans le Règlement.

M. Hnatyshyn: Le secrétaire parlementaire, qui a été si prompt à s'engager mais qui néanmoins n'a pas participé au débat, veut peut-être intervenir maintenant. Mais je m'efforce de rappeler à tous l'entente à laquelle j'ai consenti, c'est-à-dire que le temps consacré aux votes ne sera pas soustrait du temps consacré au débat. En d'autres termes, ces cinq heures seront consacrées au débat uniquement sans entrer . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés admettront avec moi que, si nous essayons d'en arriver à une entente, qui j'espère fera l'objet d'un ordre de la Chambre, il sera difficile voir impossible,—l'affaire étant devenue si embrouillée—d'en libeller le texte au pied levé.

Si les partis veulent mettre au point les modalités d'un ordre, ils devraient peut-être le faire en privé. Mais chercher à le faire au fur et à mesure comme nous le faisons actuellement de part et d'autre de la Chambre en ajoutant divers paragraphes et conditions, le tout assorti de diverses assurances ne nous conduira dans la pratique qu'à une nouvelle difficulté de procédure. Il y a en effet une limite à ce que nous pouvons inclure dans cet ordre au pied levé.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, si j'ai pris la parole pour donner mon interprétation de l'assurance que nous a donnée le leader du gouvernement à la Chambre, c'est parce qu'il a omis, par inadvertance, de préciser que le ministre des Finances participerait aux travaux du Comité.

M. MacEachen: Soit.

M. Hnatyshyn: Sa proposition nous satisfait. Il confirme ce que nous pensions, monsieur l'Orateur, mais il ne l'avait pas dit auparavant. Je tenais simplement à préciser ce point important et indispensable et je me suis expliqué. Après ces quelques mises en garde et remarques, nous sommes prêts à accepter la proposition et la recommandation présentées par le leader du gouvernement à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me rends souvent à la tribune de la presse y consulter le babillard: c'est une excellente manière de découvrir ce qui se passe ici à la Chambre. Il se trouve que je n'y suis pas allé hier soir; aussi, n'ai-je pas vu la lettre écrite au leader du gouvernement à la Chambre par le député de Grenville-Carleton (M. Baker). D'autre part, on m'a donné une idée de ce qui se passait avant le déjeuner aujourd'hui et, bien que je n'aie pas eu l'occasion de consulter tous mes collègues, j'en ai vu assez pour pouvoir déclarer notre position.

Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à accepter la proposition que vient de faire le leader du gouvernement à la Chambre.

Permettez-moi d'en faire l'exposé telle que je la comprends, et espérant qu'il s'agit d'une proposition d'ordre général. Voici: d'abord le débat en deuxième lecture du bill C-7 sera considéré comme étant terminé ce qui, bien sûr, supprime la motion aux termes de l'article 75(c) du Règlement dont avis a été donné hier. Il serait en outre bien entendu que le vote tendant à la deuxième lecture aurait lieu à 5 h 45. Le bill irait ensuite au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques où le gouvernement s'est engagé à proposer de faire supprimer les articles ayant trait à l'année financière 1979-1980.

Par ailleurs, le bill devrait alors revenir à la Chambre pour le 10 novembre au plus tard et le débat à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture ne devrait pas durer plus de cinq heures, le temps nécessaire pour les votes réguliers étant accordé en sus.

J'ajouterai que je préfère la formule des cinq heures de débat à celle d'un jour de séance. En effet, la durée réelle d'une séance peut se réduire à une heure et demie ou deux si on a un long débat sur des questions de procédure, auquel il faut ajouter les recours à l'article 43 du Règlement et ainsi de suite.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que vous me pardonneriez d'avoir pris tout ce temps pour essayer d'expliquer comment nous comprenons cette entente et pour marquer notre accord.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est essentiel à mon avis d'éviter tout malentendu à la suite de notre discussion. Je pense que dans son admirable exposé, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a oublié de dire ce qui se passerait au comité permanent, quel serait le nombre de réunions, quand on aurait le rapport et ainsi de suite.